

L'ancdeux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents:

Aiacciu

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire. M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Tivelent conne pour on the vote	T T OB SCOT	
M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

Etaient absents:

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum:	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Avenant n°1 au marché n°15/003 relatif au marché Assurance des œuvres présentées au Palais Fesch lors de l'exposition temporaire «Exposition des collections des musées nationaux de la Havane, hiver 2015»

Autorisation de signer et exécuter l'avenant.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2015/61 en date du 16 février 2015, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché concernant l'assurance des œuvres présentées au Palais Fesch lors de l'exposition temporaire «Exposition des collections des musées nationaux de la Havane, hiver 2015»

Le marché 15/003 a été conclu avec le groupement d'entreprises conjoint Gras Savoye-Axa Art représenté par le mandataire Gras Savoye sis à 92814 Puteaux Cedex pour un montant HT de 4 236,57 €.

Dans le cadre du partenariat avec les Musées de la Havane, l'exposition remporte un vif succès auprès des visiteurs. Aussi afin de diffuser plus largement la culture cubaine auprès d'un public plus nombreux et diversifié en période estivale, il est décidé de prolonger la présentation de ces œuvres exceptionnelles, exposées pour la première fois hors du territoire cubain.

Le présent avenant a pour objet la prolongation des prestations du contrat d'assurance de l'exposition temporaire «Exposition des collections des musées nationaux de la Havane, hiver 2015» d'un mois et demi soit une fin d'exécution au 30 septembre 2015.

Cet avenant d'un montant total de 958,07 € HT représente une incidence financière de 18.40 % du montant du marché. Le nouveau montant du marché s'élève à 5 194,64 € H.T.

La durée du marché est prolongée d'un mois et demi.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

La Commission d'appels d'offres en sa séance du 16 juin 2015 a rendu un avis favorable en vue de la conclusion de l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprises conjoint Gras Savoye-Axa Art.

Les crédits sont prévus au budget chapitre 011 article 6233 fonction 322.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser monsieur le maire à signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché 15/003 Assurance des œuvres présentées au Palais Fesch lors de l'exposition temporaire «Exposition des collections des musées nationaux de la Havane, hiver 2015» pour un montant de 958,07 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Vu le Code du travail.

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20 du Code des marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 6 juillet 2015 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appels d'offres de la Ville en sa séance du 16 juin 2015 en vue de la conclusion de l'avenant n°1 au marché avec le groupement d'entreprises conjoint Gras Savoye-Axa Art.

Considérant que les crédits sont prévus au budget chapitre 011 article 6233 fonction 322.

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à signer et à exécuter l'avenant n°1 relatif au marché n°15/003 Assurance des œuvres présentées au Palais Fesch lors de l'exposition temporaire «Exposition des collections des musées nationaux de la Havane, hiver 2015» pour un montant de 958,07 \in HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150717-2015_227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2015

Publication: 17/07/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

